

DSL MEGA SELECT JUILLET 2026

Indexé sur l'indice MerQube Eurozone Quadri
Select 50 Points Decrement (EUR) Index
(MQDZQS50 Index)



Période de commercialisation
du 17 juin 2026 au 31 juillet 2026 (inclus)



Durée d'investissement conseillée
12 ans, 1 mois et 23 jours
(hors Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾)

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance, ci-après le titre de créance.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 17 juin 2026 au 31 juillet 2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de «DSL Mega Select Juillet 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 31 juillet 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 12 ans, 1 mois et 23 jours (hors Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾). En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus), contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation.
- **ISIN** : XS3332151797
- **SOUS-JACENT** : l'indice MerQube Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement (EUR) Index (MQDZQS50 Index)
- **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR MERRILL LYNCH B.V. ("L'ÉMETTEUR")**, bénéficiant d'une garantie de formule donnée par Bank of America Corporation⁽⁴⁾ (le « Garant »). L'investisseur supporte les risques de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- Les titres de créance « DSL Mega Select Juillet 2026 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) et/ou de capitalisation. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La présente brochure décrit les caractéristiques du support et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans des contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin). La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL À DESTINATION DE CLIENTS NON PROFESSIONNELS AU SENS DE LA
DIRECTIVE MIF II (DIRECTIVE 2014/65/UE).

equitim.

(1) Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique et ses conditions sont détaillées dans cette brochure (pages 3 et 7).

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique effective. L'investisseur supporte les risques de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(4) Bank of America Corporation : Standard & Poor's : A- / Moody's : A1 / Fitch : AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du produit « **DSL Mega Select Juillet 2026** », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (« TRA ») mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel obtenus par les investisseurs sur leur placement), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués à partir du 31/07/2026 jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 09/08/2038) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin)/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin)), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital⁽²⁾ partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans «DSL Mega Select Juillet 2026», vous êtes exposés pour une durée allant de 4 à 48 trimestres à la performance positive ou négative de l'indice MerQube Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement (EUR) Index. Le rendement du produit dépend de l'évolution de l'Indice (code Bloomberg : MQDZQS50 Index; sponsor : Merqube ; disponible sur le site : <https://merqube.com/indices/MQDZQS50/fr>). L'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points d'indice, sous forme de décrétement, ce qui résulte donc pour l'investisseur en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.

... avec un risque de perte en capital à l'échéance⁽²⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice si celui-ci clôture, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾.

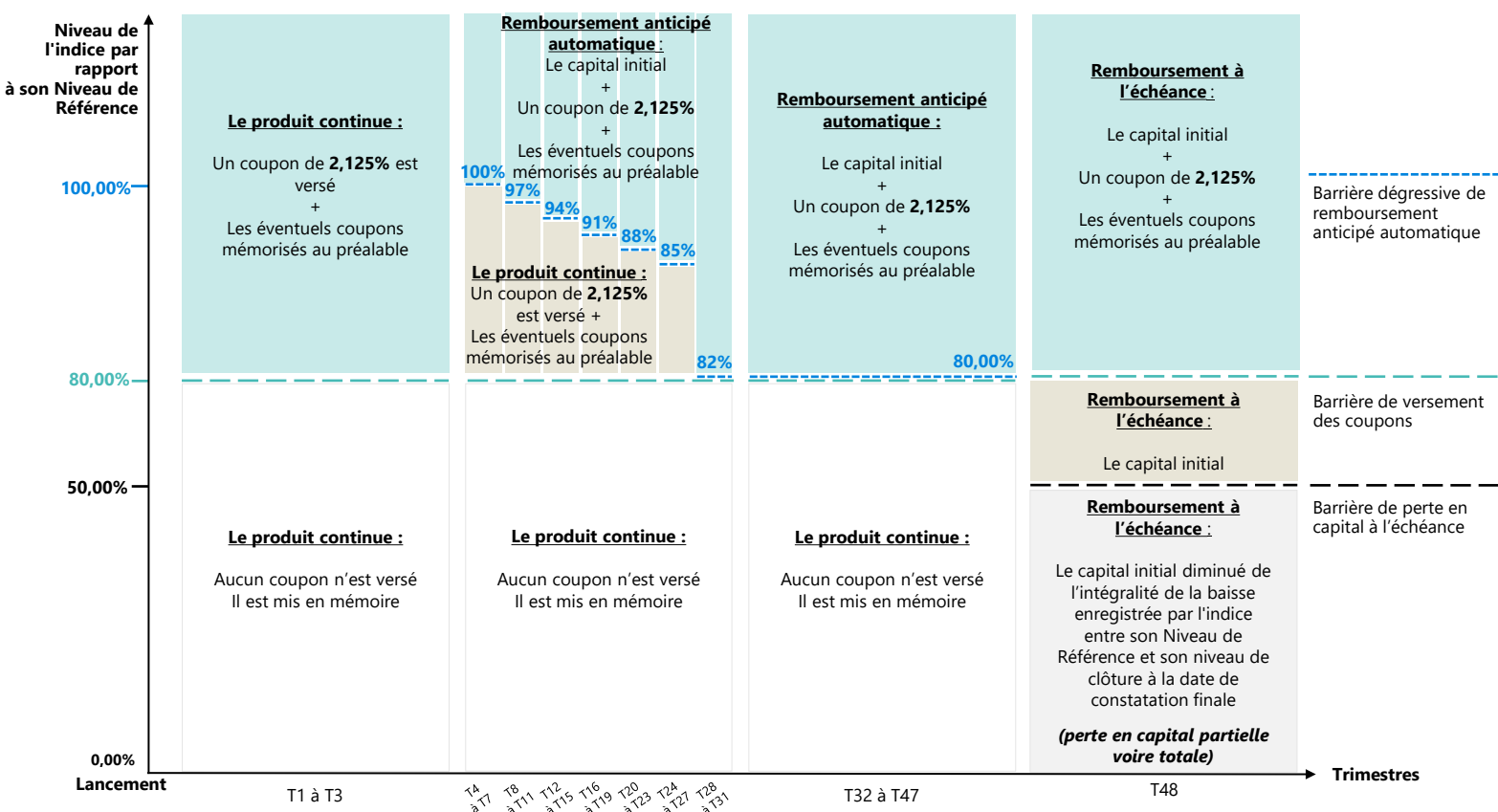
... avec un mécanisme de remboursement anticipé à hauteur de l'intégralité du capital initial, activable automatiquement à partir de la fin du 4^{ème} trimestre jusqu'à la fin du 47^{ème} trimestre si à une Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾.

... avec un objectif de coupon conditionnel plafonné à 2,125% par trimestre (soit 8,50% par année écoulée) ainsi que les coupons mémorisés au préalable si, à une Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾ ou si à la Date de Constatation Finale, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾.

La perte en capital peut être totale si l'indice a une valeur nulle à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné : En acceptant de limiter leurs gains à 2,125% par trimestre (soit 8,50% par année écoulée) (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,65%⁽³⁾), les investisseurs recevront en contrepartie à l'échéance leur capital si l'indice, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% par rapport à son Niveau de Référence⁽¹⁾.

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières. Le Niveau de Référence et la Barrière dégressive de Remboursement Anticipé Automatique sont détaillés en page 3 et page 7.

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique effective. L'investisseur supporte les risques de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice **MerQube Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement (EUR) Index** aux dates suivantes : 29/05/2026, 05/06/2026, 12/06/2026, 19/06/2026, 26/06/2026, 03/07/2026, 10/07/2026, 17/07/2026, 24/07/2026, 31/07/2026

MÉCANISME DE PAIEMENT DU COUPON CONDITIONNEL MÉMOIRE

À chaque Date de Constatation Trimestrielle, (à partir de la fin du trimestre 1 et jusqu'à la fin du trimestre 48), on compare le niveau de l'indice à son Niveau de Référence :

Cas favorable : Si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% par rapport à son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, à la Date de Paiement Eventuel des Coupons correspondante :

Un coupon conditionnel de 2,125%
+
Les éventuels coupons conditionnels mémorisés au préalable

Cas défavorable : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% par rapport à son Niveau de Référence, à la Date de Paiement Eventuel des Coupons correspondante :

Aucun coupon n'est versé, il est mis en mémoire

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque Date de Constatation Trimestrielle (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 47), on compare le niveau de clôture de l'indice à son Niveau de Référence :

Si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ du trimestre en question, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

Le capital initial
+
Le **Coupon Conditionnel Mémoire** défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,65%⁽²⁾)

La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4 (02/08/2027), puis décroît de 3,00% chaque année, pour atteindre 80% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 32 (31/07/2034) et jusqu'à la fin du trimestre 47 (30/04/2038).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale, le 2 août 2038, en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice à son Niveau de Référence :

Cas favorable : Si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 9 août 2038 :

Le capital initial
+
Le **Coupon Conditionnel Mémoire** défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel net entre 4,96%⁽²⁾ et 7,31%⁽²⁾)

Cas médian : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 9 août 2038 :

Le capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre -1,00%⁽²⁾ et 5,23%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 9 août 2038 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice entre son Niveau de Référence et son niveau final le 02/08/2038
(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 1,02%)
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Un Coupon Conditionnel Mémoire : Du trimestre 1 à 48, si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, un coupon conditionnel de 2,125%⁽²⁾ sera versé à la Date de Paiement Eventuel des Coupons concernée en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique. Grâce à l'effet mémoire, l'investisseur récupère⁽²⁾ également les coupons conditionnels éventuels non versés précédemment.
- Un Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ possible : De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 47, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle correspondantes, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière dégressive Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère⁽²⁾ alors son capital initial majoré du coupon conditionnel de 2,125%⁽²⁾ ainsi que les coupons mémorisés au préalable (soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 4,99%⁽³⁾ et 7,65%⁽³⁾).
- Un remboursement conditionnel du capital à l'échéance : À la Date de Constatation Finale, si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été activé au préalable, et si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur récupère⁽²⁾ alors son capital initial à minima (soit un Taux de Rendement Annuel net minimum de -1,00%⁽³⁾).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit «DSL Mega Select Juillet 2026 » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
 - Si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'indice est inférieur à 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾.
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier **de 1 an à 12 ans, 1 mois et 23 jours.**
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice, du fait **du mécanisme de plafonnement des gains à 2,125% par trimestre** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,65%⁽³⁾).
- Le rendement de «DSL Mega Select Juillet 2026 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'indice autour de la Barrière dégressive de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ en cours de vie, et des Barrières de 80% et 50% de son Niveau de Référence⁽¹⁾ à la Date de Constatation Finale.
- Dans un contexte de marché baissier (niveau de l'indice depuis la Date de Constatation Initiale toujours inférieur à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾), aucun coupon conditionnel ne sera versé.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant la fin de la période de commercialisation (soit le 31/07/2026) et conservant le support jusqu'à son échéance effective.
- **L'indice MerQube Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement (EUR) Index est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an ce qui est moins favorable pour l'investisseur qu'un indice calculé en réinvestissant les dividendes et sans retranchement.** Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice classique (« price return ») dans lequel les dividendes ne sont pas réinvestis. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice, la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice. **Ainsi, en cas de marchés baissiers, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du prospectus de base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

Risque de perte en capital : l'investisseur supporte un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant initialement investi. Dans le pire scénario, l'investisseur peut perdre la totalité de son investissement.

Risque lié à la nature du produit : le remboursement du capital et le paiement des coupons conditionnels dépend de la performance du sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, l'investisseur peut subir à l'échéance une perte partielle ou totale du capital initialement investi. En cas de revente du produit avant l'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de revente dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Il existe donc un risque de perte de capital partielle ou totale en cours de vie ou à l'échéance du produit.

Risque de liquidité : le produit n'est pas conçu pour être un instrument de négociation à court terme, et l'investisseur doit être prêt à détenir l'instrument jusqu'à la Date d'échéance. La liquidité du marché secondaire ne pouvant pas être garantie, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de céder les titres de créance au moment souhaité. Un marché illiquide peut avoir un impact négatif sur le prix auquel les instruments peuvent être vendus sur le marché secondaire. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : le prix du produit peut connaître d'importantes fluctuations en fonction de la performance de l'indice MerQube Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement (EUR) Index (MQDZQS50 Index) mais aussi d'autres paramètres tels que sa volatilité, les taux d'intérêt ou encore la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant. Ces fluctuations de niveau peuvent aboutir dans certain cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : étant donné que les titres de créance constituent des obligations de l'Émetteur et du Garant, les investisseurs seront exposés à leur risque de crédit pendant la durée de vie de ces derniers.

Les notations de crédit de l'Émetteur et du Garant sont une évaluation de leur capacité de s'acquitter de leurs engagements en vertu des titres de créance. En cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant, ou de leur incapacité de faire face à leurs obligations en vertu des titres de créance, l'investisseur encourt le risque de perte partielle ou totale du capital initialement investi. Les titres de créance ne sont pas soutenus, garantis ou protégés par un quelconque régime de protection financière ou d'indemnisation.

Risque relatif à l'inflation : le rendement réel du produit est réduit par l'inflation. Plus le niveau de l'inflation est élevé, plus le rendement réel du produit en sera négativement impacté.

Risque de conflit d'intérêts : l'agent de calcul des titres de créance est BofA Securities Europe SA. Il existe donc un conflit d'intérêts potentiel, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les titres de créance. Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

Risque lié aux fluctuations des taux de change : Selon les caractéristiques du produit structuré, les variations des taux de change et leur volatilité entre la devise du produit et celle de ou des actions composant l'indice sous-jacent (si différente) peuvent avoir un impact négatif sur la valeur de marché du produit.

Risque de change lié à l'Indice : Les actions composant l'Indice peuvent être libellées en devises autres que celle de l'Indice. A ce titre, les investisseurs sont exposés à un risque de change entre la devise des actions et la devise de l'Indice. Les variations de change peuvent influencer la valeur de l'Indice et, par conséquent, la valeur des titres de créance.

(1) Le Niveau de Référence et la Barrière dégressive Remboursement Anticipé Automatique sont détaillés en page 3 et page 7.

(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement sauf défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 47
- Barrière de perte en capital à l'échéance (50%)
- Part du capital remboursé
- Évolution de l'indice
- - - - - Différence entre le montant de remboursement du produit et le niveau du sous-jacent
- Barrière de Versement des Coupons (80%)
- ★ Versement du coupon conditionnel de 2,125%

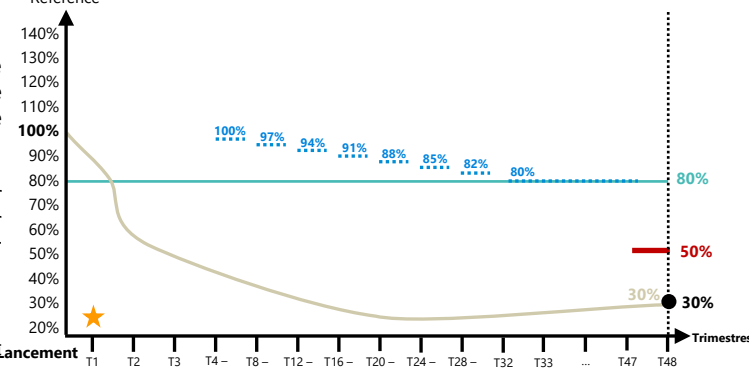
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la Date de Constatation Finale, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence

À la fin du trimestre 1, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement supérieur à la Barrière de Versement des Coupons. Le produit verse⁽²⁾ donc un coupon conditionnel de 2,125% au titre du trimestre.

À l'issue des trimestres 2 à 47, aux Dates de Constatation Trimestrielle correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la Barrière de Versement des Coupons. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon, ils sont mis en mémoire.

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence (30% dans cet exemple). L'investisseur récupère⁽²⁾ alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net négatif de -10,26%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -10,43%⁽³⁾, pour un investissement direct dans l'indice, du fait du paiement du coupon⁽²⁾ de «DSL Mega Select Juillet 2026 ». Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.



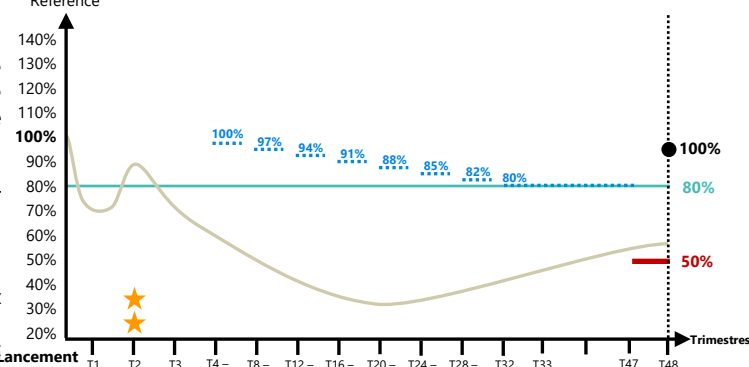
SCÉNARIO MÉDIAN : À la Date de Constatation Finale, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence

À l'issue du trimestre 2, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement supérieur à la Barrière de Versement des Coupons. Le produit verse⁽²⁾ un coupon conditionnel de 2,125% au titre du trimestre ainsi que le coupon mémorisé au préalable.

À l'issue des trimestres 3 à 47, aux Dates de Constatation Trimestrielle correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la Barrière de Versement des Coupons. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon, ils sont mis en mémoire.

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% de son Niveau de Référence (55% dans cet exemple) mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence. L'investisseur récupère⁽²⁾ alors le capital initial.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -0,64%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -5,80%⁽³⁾, pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de remboursement à l'échéance⁽²⁾ de «DSL Mega Select Juillet 2026 ».

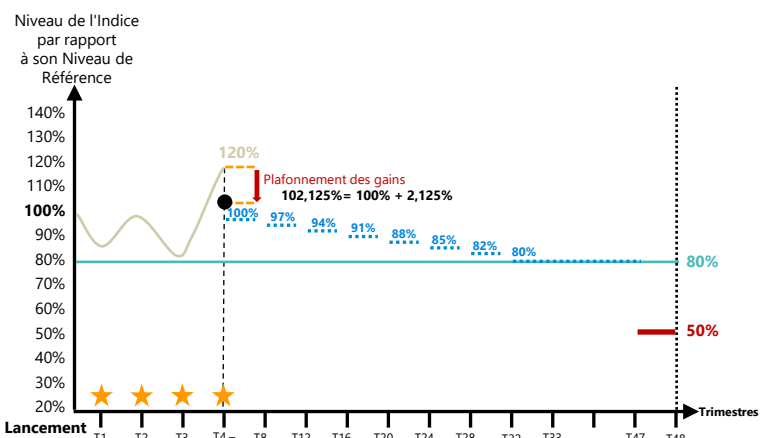


SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première Date de Constatation du mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence

À l'issue du trimestre 1 à 3, aux Dates de Constatation Trimestrielle correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur à la Barrière de Versement des Coupons. Le produit verse⁽²⁾ alors un coupon de 2,125% au titre de chaque trimestre.

À l'issue du trimestre 4, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur à 100% de son Niveau de Référence (120% dans cet exemple). Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère⁽²⁾ le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 2,125%.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 7,46%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,28%⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2,125% par trimestre.



LE RENDEMENT DU PRODUIT «DSL MEGA SELECT JUILLET 2026 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE AUTOUR DES BARRIÈRES DE 80% ET 50% À LA DATE DE CONSTATATION FINALE.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement sauf défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



■ ZOOM SUR L'INDICE MERQUBE EUROZONE QUADRI SELECT 50 POINTS DECREMENT (EUR) INDEX (MQDZQS50 INDEX)

L'indice **MerQube Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement (EUR) Index** est un indice multi-secteurs, administré et calculé par MerQube, qui recouvre des sociétés exclusivement européennes (Zone Euro). L'indice a été lancé le **09/01/2026**.

L'Indice est composé d'une sélection fixe de **15** sociétés européennes issues de **5** pays. Ces sociétés ont été sélectionnées au sein des secteurs de la banque, de l'aérospatial & défense, des semi-conducteurs et des métaux & mines.

L'Indice est équi pondéré, ce qui signifie que chaque action représente **6,67 %** du poids global à chaque date de rebalancement trimestriel.

À titre illustratif, un prélèvement de 50 points pour un cours de l'indice Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement à 1105,36 points (source : Bloomberg 02/06/2026, niveau de l'indice en date du 01/06/2026) correspond à 4,52% de la valeur de l'Indice à cette date. Le niveau moyen des dividendes bruts détachés durant les 12 derniers mois par les actions composant l'Indice est de 1,59% (source : Bloomberg, au 01/06/2026, obtenus par comparaison entre les indices Total Return MQMZQSTE Index et Price Return MQMZQSPE Index). **Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice classique (« price return »), dans lequel les dividendes ne sont pas réinvestis. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, la méthode du prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice. Ainsi, en période de marchés baissiers, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points par an, pèsera de plus en plus fortement par rapport au niveau de l'Indice.**

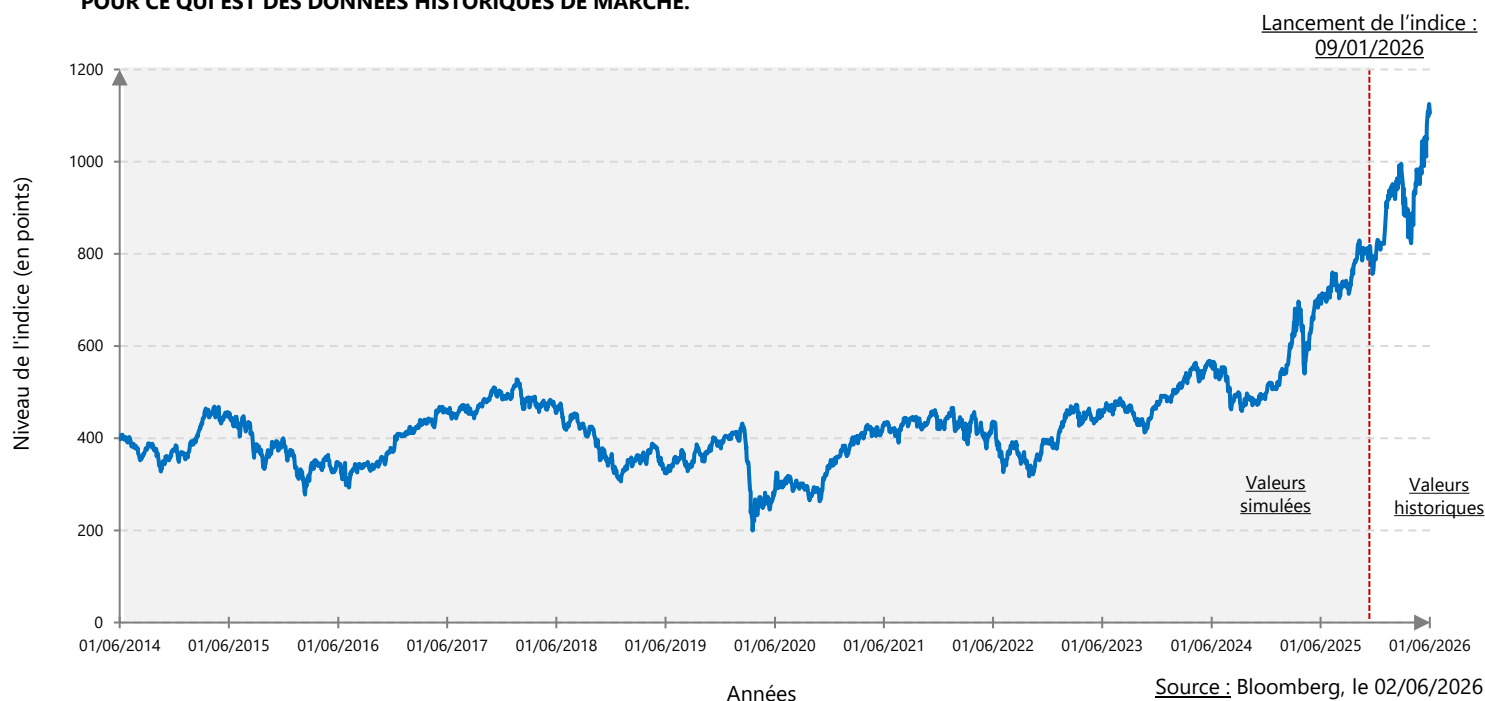
Le niveau de l'indice **MerQube Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement (EUR) Index** est accessible, entre autres, sur le site de MerQube : <https://merqube.com/indices/MQDZQS50/fr>

Ticker Bloomberg : MQDZQS50 Index

Source : Equitim, le 02/06/2026

■ ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INDICE MERQUBE EUROZONE QUADRI SELECT 50 POINTS DECREMENT (EUR) INDEX ENTRE LE 01/06/2014 ET LE 01/06/2026

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



■ PERFORMANCE SIMULÉE ET HISTORIQUE DE L'INDICE MERQUBE EUROZONE QUADRI SELECT 50 POINTS DECREMENT (EUR) INDEX

Performances historiques et simulées au 01/06/2026

MerQube Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement (EUR) Index

1 an

3 ans

6 ans

10 ans

12 ans

+58,22%

+143,16%

+301,38%

+223,31%

+176,75%

Source : Bloomberg, le 02/06/2026

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ AINSI QUE DES DONNÉES SIMULÉES. L'Indice a été lancé le 09/01/2026. Toutes les données précédant les dates de lancement sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES



Forme : Titre de créance (Note), de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Merrill Lynch B.V. (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Bank of America Corporation⁽¹⁾, les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).

Garant de la formule et des sommes dues : Bank of America Corporation⁽¹⁾

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Sous-jacent : l'indice MerQube Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement (EUR) Index (code Bloomberg : MQDZQS50 Index; sponsor : Merqube; disponible sur le site : <https://merqube.com/indices/MQDZQS50/fr>). L'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points d'indice, sous forme de décrétement, ce qui résulte donc pour l'investisseur en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Valeur Nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre de créance

Date d'émission : 17/06/2026

Prix d'émission : 100% de la Valeur nominale

Période de commercialisation : Du 17/06/2026 au 31/07/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de «DSL Mega Select Juillet 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 31/07/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du capital : Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.

Détermination du Niveau de Référence : Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice MerQube Eurozone Quadri Select 50 Points Decrement (EUR) Index aux dates suivantes : 29/05/2026, 05/06/2026, 12/06/2026, 19/06/2026, 26/06/2026, 03/07/2026, 10/07/2026, 17/07/2026, 24/07/2026, 31/07/2026

Date de Constatation Finale : 02/08/2038

Date d'Échéance : 09/08/2038 (en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique)

Dates de Constatation de Coupon Conditionnelle : 02/11/2026, 01/02/2027, 30/04/2027, 02/08/2027, 01/11/2027, 31/01/2028, 02/05/2028, 31/07/2028, 31/10/2028, 31/01/2029, 30/04/2029, 31/07/2029, 31/10/2029, 31/01/2030, 30/04/2030, 31/07/2030, 31/10/2030, 31/01/2031, 30/04/2031, 31/07/2031, 31/10/2031, 02/02/2032, 30/04/2032, 02/08/2032, 01/11/2032, 31/01/2033, 02/05/2033, 01/08/2033, 31/10/2033, 31/01/2034, 02/05/2034, 31/07/2034, 31/10/2034, 31/01/2035, 30/04/2035, 31/07/2035, 31/10/2035, 31/01/2036, 30/04/2036, 31/07/2036, 31/10/2036, 02/02/2037, 30/04/2037, 31/07/2037, 02/11/2037, 01/02/2038, 30/04/2038, 02/08/2038

Dates de Paiement Eventuel des Coupons : 09/11/2026, 08/02/2027, 10/05/2027, 09/08/2027, 08/11/2027, 07/02/2028, 09/05/2028, 07/08/2028, 07/11/2028, 07/02/2029, 09/05/2029, 07/08/2029, 07/11/2029, 07/02/2030, 09/05/2030, 07/08/2030, 07/11/2030, 07/02/2031, 09/05/2031, 07/08/2031, 07/11/2031, 09/02/2032, 10/05/2032, 09/08/2032, 08/11/2032, 07/02/2033, 09/05/2033, 08/08/2033, 07/11/2033, 07/02/2034, 09/05/2034, 07/08/2034, 07/11/2034, 07/02/2035, 09/05/2035, 07/08/2035, 07/11/2035, 07/02/2036, 09/05/2036, 07/08/2036, 07/11/2036, 09/02/2037, 11/05/2037, 07/08/2037, 09/11/2037, 08/02/2038, 10/05/2038, 09/08/2038

Dates de Constatation de Remboursement Anticipé : 02/08/2027, 01/11/2027, 31/01/2028, 02/05/2028, 31/07/2028, 31/10/2028, 31/01/2029, 30/04/2029, 31/07/2029, 31/10/2029, 31/01/2030, 30/04/2030, 31/07/2030, 31/10/2030, 31/01/2031, 30/04/2031, 31/07/2031, 31/10/2031, 02/02/2032, 30/04/2032, 02/08/2032, 01/11/2032, 31/01/2033, 02/05/2033, 01/08/2033, 31/10/2033, 31/01/2034, 02/05/2034, 31/07/2034, 31/10/2034, 31/01/2035, 30/04/2035, 31/07/2035, 31/10/2035, 31/01/2036, 30/04/2036, 31/07/2036, 31/10/2036, 02/02/2037, 30/04/2037, 31/07/2037, 02/11/2037, 01/02/2038, 30/04/2038

Dates de Remboursement Anticipé Automatique : 09/08/2027, 08/11/2027, 07/02/2028, 09/05/2028, 07/08/2028, 07/11/2028, 07/02/2029, 09/05/2029, 07/08/2029, 07/11/2029, 07/02/2030, 09/05/2030, 07/08/2030, 07/11/2030, 07/02/2031, 09/05/2031, 07/08/2031, 07/11/2031, 09/02/2032, 10/05/2032, 09/08/2032, 08/11/2032, 07/02/2033, 09/05/2033, 08/08/2033, 07/11/2033, 07/02/2034, 09/05/2034, 07/08/2034, 07/11/2034, 07/02/2035, 09/05/2035, 07/08/2035, 07/11/2035, 07/02/2036, 09/05/2036, 07/08/2036, 07/11/2036, 09/02/2037, 11/05/2037, 07/08/2037, 09/11/2037, 08/02/2038, 10/05/2038

Barrière dégressive de Remboursement Anticipé Automatique : La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 4 (02/08/2027), puis décroît de 3,00% chaque année, pour atteindre 80% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 32 (31/07/2034) et jusqu'à la fin du trimestre 47 (30/04/2038).

Barrière de Versement des Coupons : 80% du Niveau de Référence de l'indice

Barrière de perte en capital à l'échéance : 50% du Niveau de Référence de l'indice

Commission de souscription/rachat : Néant

Éligibilité : Comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus), contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation.

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Marché réglementé de la bourse de Luxembourg.

Commission de distribution : La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,50% du montant nominal des titres de créance effectivement placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres placés. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.

Périodicité et publication de la valorisation : Publication quotidienne sur SixTelekurs, tenue à la disposition du public en permanence sur demande.

Double valorisation : Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Bank of America Corporation.

Marché secondaire : Bank of America Corporation⁽¹⁾ peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.

Agent de calcul : BofA Securities Europe SA, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt⁽²⁾.

Code ISIN : XS3332151797

(1) Bank of America Corporation : Standard & Poor's : A- / Moody's : A1 / Fitch : AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

(2) Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

■ AVERTISSEMENT

INFORMATIONS IMPORTANTES

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Bank of America et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Document destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre au public ne nécessitant pas la publication d'un prospectus et qui n'a, de ce fait, pas été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par le distributeur et non par l'Émetteur du Produit. Il repose notamment sur des informations communiquées par le producteur du Produit et a pour seul objet de contribuer à la bonne compréhension du Produit proposé.

Cadre de distribution : Le produit « DSL Mega Select Juillet 2026 » décrit dans le présent document est commercialisé uniquement dans le cadre d'une des conditions de l'article 1er (§4) du Règlement n°2017/1129 (« Règlement Prospectus »). Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2, 1er du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1, D. 411-2, D. 411-2-1 et D. 411-4 du code monétaire et financier.

«DSL Mega Select Juillet 2026 » s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

L'acheteur du produit «DSL Mega Select Juillet 2026 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Le produit « DSL Mega Select Juillet 2026 » décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives rédigées dans le cadre du Prospectus de Base de l'Émetteur en date du 18 juillet 2025 (le « Prospectus de Base ») complétés par les suppléments au Prospectus de Base approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») disponibles à cette adresse <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> et notifiés à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période de commercialisation ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base, de ses suppléments et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les caractéristiques du produit ainsi que les risques et avantages potentiels qui y sont associés. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site <https://spdocs.bofa.com/fr/index/#document-search>.

La documentation juridique est également disponible gratuitement auprès de l'Émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de BofA Securities Europe SA, 51 rue La Boétie, 75008 Paris.

Les termes décrits ici ne représentent qu'un résumé des modalités des Instruments. Les modalités complètes des Instruments (qui seront les seules modalités juridiquement contraignantes) seront les modalités des Instruments contenues dans le Prospectus de Base Actuel, tel que supplémenté, et tel que complété, supplémenté, modifié et/ou remplacé dans les Conditions Définitives applicables qui seront datées de la Date d'Emission ou avant (lesquelles, pour éviter toute ambiguïté, seront établies sur la base du modèle de Conditions Définitives figurant dans le Prospectus de Base Mis à Jour et signées par l'émetteur pertinent après la date du Prospectus de Base Mis à Jour). Les Instruments seront émis dans la cadre du Prospectus de Base Mis à Jour. Les Investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Mis à Jour pour obtenir les informations actualisées concernant, entre autres, l'Émetteur et, le cas échéant, le Garant. Des copies des modalités des Instruments figurant dans le Prospectus de Base Actuel et, une fois approuvé par la CSSF, des copies du Prospectus de Base Mis à Jour seront disponibles pour consultation sur demande au siège social de l'Agent Placeur pertinent pendant les horaires habituels d'ouverture. Les Conditions Définitives seront disponibles à compter de l'émission des Instruments.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'émetteur et le garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Restrictions générales de vente : l'offre, la vente et le transfert de ces titres de créances sont soumis à des restrictions. Voir "Offre et Vente" dans le Prospectus de Base.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique : Les produits ne peuvent être offerts, vendus, revendus, négociés, nantis, exercés, remboursés, transférés ou livrés, directement ou indirectement, à, ou pour le compte ou au bénéfice d'une U.S. person. Une "U.S. person" a la signification qui lui est donnée par la Regulation S en vertu du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 127 Rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt.
Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.
Numéro SIRET : 40093363400046

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.